VOLTAIRE, *Traité sur la Tolérance,* Chapitre 1,1763.

*Après l'exécution de Jean Calas, protestant injustement condamné pour le meurtre de son fils, Voltaire s'engage pour obtenir sa réhabilitation. Il dénonce l'injustice et le fanatisme religieux qui ont conduit un innocent à la torture et à la mort.*

**Histoire abrégée de la mort de Jean Calas**

|  |  |
| --- | --- |
| 5101520253035 | II semble que quand il s'agit d'un parricide et de livrer un père de famille au plus affreux supplice, le jugement devrait être unanime, parce que les preuves d'un crime si inouï devraient être d'une évidence sensible à tout le monde : le moindre doute dans un cas pareil doit suffire pour faire trembler un juge qui va signer un arrêt de mort. La faiblesse de notre raison et l'insuffisance de nos lois se font sentir tous les jours ; mais dans quelle occasion en découvre-t-on mieux la misère que quand la prépondérance d'une seule voix fait rouer un citoyen ? Il fallait, dans Athènes, cinquante voix au-delà de la moitié pour oser prononcer un jugement de mort. Qu'en résulte-t-il ? Ce que nous savons très inutilement, que les Grecs étaient plus sages et plus humains que nous.**/**II paraissait impossible que Jean Calas, vieillard de soixante-huit ans, qui avait depuis longtemps les jambes enflées et faibles, eût seul étranglé et pendu un fils âgé de vingt-huit ans, qui était d'une force au-dessus de l'ordinaire ; il fallait absolument qu'il eût été assisté dans cette exécution par sa femme, par son fils Pierre Calas, par Lavaisse, et par la servante. Ils ne s'étaient pas quittés un seul moment le soir de cette fatale aventure. Mais cette supposition était encore aussi absurde que l'autre : car comment une servante zélée catholique aurait-elle pu souffrir que des huguenots assassinassent un jeune homme élevé par elle pour le punir d'aimer la religion de cette servante ? Comment Lavaisse serait-il venu exprès de Bordeaux pour étrangler son ami dont il ignorait la conversion prétendue ? Comment une mère tendre aurait-elle mis les mains sur son fils ? Comment tous ensemble auraient-ils pu étrangler un jeune homme aussi robuste qu'eux tous, sans un combat long et violent, sans des cris affreux qui auraient appelé tout le voisinage, sans des coups réitérés, sans des meurtrissures, sans des habits déchirés.II était évident que, si le parricide avait pu être commis, tous les accusés étaient également coupables, parce qu'ils ne s'étaient pas quittés d'un moment ; il était évident qu'ils ne l'étaient pas ; il était évident que le père seul ne pouvait l'être ; et cependant l'arrêt condamna ce père seul à expirer sur la roue. Le motif de l'arrêt était aussi inconcevable que tout le reste. Les juges qui étaient décidés pour le supplice de Jean Calas persuadèrent aux autres que ce vieillard faible ne pourrait résister aux tourments, et qu'il avouerait sous les coups des bourreaux son crime et celui de ses complices. Ils furent confondus, quand ce vieillard, en mourant sur la roue, prit Dieu à témoin de son innocence, et le conjura de pardonner à ses juges. **/** |

Le commentaire commence à la ligne 12

**1. Commentaire**

Vous ferez le commentaire du texte de Voltaire des lignes 12 (« II paraissait impossible que... ») à 36 (« ses juges »).

***Travail construit en classe***

**Problématique** : Comment Voltaire, à l'occasion d'une affaire judiciaire, remet-il en question les institutions de son temps ?

**I) Un contexte et une rhétorique judiciaire : un procès en révision**

A) Voltaire = avocat qui reconstitue l'affaire et interpelle, interroge

B) Le lecteur qui devient membre du jury

**II) Pour une triple visée**

A) Réhabiliter Jean Calas *post-mortem*

B) Dénoncer l'iniquité et les pratiques barbares (torture, peine de mort) de la justice

C) Dénoncer l'intolérance religieuse (Catholiques dominants/Protestants encore persécutés) à la base de ce déni de justice

***Corrigé, modifié et complété par GZ, d’après la proposition des Annales Nathan 2012***

**Introduction**

Voltaire était un écrivain engagé dans le combat des Lumières, ce qu’il manifeste notamment dans l’extrait de « L'Histoire abrégée de la mort de Jean Calas » qui se situe dans le chapitre I du *Traité sur la Tolérance*, écrit en 1763 à l'occasion de l'affaire Calas. Dans cet essai, le combat de Voltaire est double : si, dans un premier temps, il faut faire réhabiliter Calas à titre posthume, il souhaite également combattre à travers cet exemple le fanatisme religieux qui est responsable de la mort du vieil homme. Nous nous demanderons donc comment Voltaire parvient à mettre en œuvre sa démonstration pour pointer l'absurdité et l’iniquité du jugement dans cette affaire. Dans un premier temps, nous montrerons comment, en reconstituant l’affaire, l'auteur passe de la défense à l'attaque, du plaidoyer au réquisitoire, et, dans un deuxième temps, nous analyserons la double stratégie exploitée pour interroger le lecteur et le rallier à son combat - innocenter l’accusé – et, plus largement, à sa critique sociale et morale.

**I - De la défense à l'attaque, du plaidoyer au réquisitoire**

**A. La défense de l'accusé dans une reconstitution argumentée des faits**

1. Une série d’impossibilités

- Prouver l'incapacité du « coupable » : par son âge (« vieillard » l.12, 35 et 37, « soixante-huit ans », l.12) et son incapacité physique (« jambes enflées et faibles » l.13, « faible » l.35, « un fils [...] qui était d'une force au-dessus de l'ordinaire », l.14-15).

- Le contraste entre le père et le fils est accentué par la symétrie de la syntaxe (l.12-14) : répétition de subordonnées relatives (« qui avait/ qui était »), insistance sur l'âge du père et celui du fils (vingt-huit ans), opposition sémantique faiblesse/force.

-Toutes ces antithèses renforcent l'impossibilité du meurtre par le père seul.

2. Une fois que Voltaire a prouvé que le vieillard n'a pas pu tuer son fils tout seul, il cherche à renverser la thèse selon laquelle il aurait été aidé. Pour quatre personnes possibles (femme, fils, ami, servante), il oppose quatre contre-arguments :

- pour la servante : affectif (« élevé par elle », l.20) et logique : il se convertissait à sa religion (l.20-21) ;

- pour Lavaisse, logique et affectif : serait-il venu d'aussi loin pour aider au meurtre de son propre ami ?

- pour la mère : affectif (« tendre », l. 23).

**B. Une erreur judiciaire**

1. Voltaire met les lecteurs dans la position des jurés.

Chaque contre-argument ci-dessus est présenté par une question rhétorique (« Comment... ? »).

Voltaire n'apporte pas de réponse car il n'y en a pas.

C'est là toute la force de son argumentation.

2. Il démontre ainsi que l'enquête a été mal faite.

- en faisant appel au bon sens de chaque lecteur : « il paraissait impossible » (l.12), « il était évident », répété trois fois en anaphore dans l'avant-dernier paragraphe (l.28-30).

- en recourant à l’effet de chute : après une phrase très longue (quatre lignes), Voltaire termine par le mot « mort » qui tombe comme un couperet et affirme la responsabilité des juges.

**II - Une double stratégie pour interroger le lecteur et le rallier à sa thèse et plus largement à sa critique sociale et morale**

**A. Un raisonnement logique pour convaincre**

- Logique argumentative structurée : « il paraissait impossible que » (l.12), « il était évident que » (l.28).

- Chaque paragraphe est construit selon le même schéma : une affirmation contredite par un connecteur d'opposition : « mais » (l.17), « cependant » (l.31).

Dans les lignes 12 à 27, Voltaire se livre à l'enquête qu'il reprochera toujours au capitoul (officier municipal chargé de l'enquête) d'avoir bâclée. Cet homme sera d'ailleurs destitué par le roi. Le dernier paragraphe repose sur un illogisme : « aussi inconcevable que tout le reste » (l.33).

- Énonciation à la première personne du pluriel : « notre », « nos », « nous ». Ces pronoms incluent le lecteur et l'auteur dès le premier paragraphe et les opposent implicitement aux « juges » (« ils »), qui ont signé « l'arrêt de mort » (l.31, 33).

- L'utilisation de questions rhétoriques maintient l'attention du lecteur, le fait s'interroger comme s'il menait lui-même l'enquête et le conduit donc aux mêmes conclusions que Voltaire. Il n'y a aucune réponse à ces questions car tous les accusés sont innocents.

**B. Les registres polémique et pathétique soutiennent la critique de la justice et de l’intolérance religieuse**

1. Voltaire, au-delà du sens logique dont il fait preuve pour convaincre, pour frapper le lecteur, utilise le registre polémique (hyperboles, ponctuation expressive).

2. Il exploite également le registre pathétique pour rendre son récit plus poignant et persuader :

- en faisant ressortir dans une description réaliste l'état de santé de Jean Calas, sa vieillesse et sa faiblesse ;

- en utilisant l’expression des sentiments maternels de la mère (« tendre », l.23) et de la servante (« élevé par elle », l. 20). Il enverra d'ailleurs Madame Calas demander une audience au roi, pensant qu'une mère toucherait davantage le souverain.

- En utilisant le champ lexical de la mort et de la souffrance, marqué par l’hyperbole : « supplice » (l.34), « rouer » (l.8), « exécution » (l.15), « assassinassent » (l.19), « étrangler » (l.24), « combat long et violent », « cris affreux » (1. 25) « coups », « meurtrissures » (l.26), « expirer » (l.32), « mourant » (l.37).

- L'utilisation des temps insiste également sur l'injustice flagrante : imparfaits et plus-que-parfaits (l. 28-31) qui démontrent l'innocence de Jean Calas et le passé simple (« condamna ») qui se pose comme la voix du destin.

- L'apogée du pathétique est atteint lorsqu'au moment de la mort : « ce vieillard [...] prit Dieu à témoin » (l. 38). Le mot « innocence » associé au terme « pardon » inverse les rôles et les juges deviennent les coupables, ce qui fait de Jean Calas un personnage sublime.

3. Au delà de la réhabilitation de Jean Calas, il poursuit sa critique sociale et morale

- une justice aveugle et partiale, qui utilise la torture et prononce la peine de mort

- la critique de l’intolérance religieuse (Catholiques dominants/Protestants encore persécutés) qui excuse tous les manquements à la justice

**Conclusion**

À la lumière d'un raisonnement logique, Voltaire dénonce une erreur judiciaire et, de façon sous-jacente, l'intolérance religieuse qui donnera le titre de l'ouvrage dont est extrait le texte. En partant d'un fait réel, Voltaire interpelle ses concitoyens et leur demande de prendre position. Il convoque tous les procédés argumentatifs possibles pour les mettre au service de la cause qu'il veut défendre. Il fait appel à la raison et au cœur du lecteur. En cherchant à la fois à le convaincre et à le persuader, Voltaire met son art au service d'une cause.

Un siècle et demi plus tard, Emile Zola suivra cet exemple dans l'affaire Dreyfus et comme Voltaire, il parviendra à faire réhabiliter le condamné.

*Cf. l’article de Grégoire Leménager* <http://bibliobs.nouvelobs.com/essais/20130731.OBS1618/la-bibliotheque-de-l-ete-voltaire-laicard-or-not-laicard.html>